

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Marbrerie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – LHERAULT Michel – BARTHELAIX Annick – BOUVET Thierry – MOLINE Cécile – JOUIN Louis – DAVIERE Vincent — GUIVARCH Fabienne – RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusée : VIDECOQ Agnès (pouvoir donné à Marie-Dominique RABINEAU)

Absent : /

Secrétaire de séance : Madame Fabienne GUIVARCH

N°28052020-01

DELIBERATION HUIT-CLOS : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le public ne peut être accueilli et que la transmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée. Il propose que la séance soit tenue à huit-clos et propose donc un vote à mains-levées.

Suite au vote à mains-levées, le conseil municipal décide à l'unanimité la tenue de la présente séance à huit-clos.

N°28052020-02

ELECTION DES DELEGUES DU SIVOS DE LA VEGRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que le Maire est membre de droit du SIVOS de la Vègre et qu'il convient de désigner un délégué supplémentaire de la commune pour siéger au sein de ce syndicat,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat : Madame Cécile MOLINE

Résultat du vote : 11 voix pour Cécile MOLINE

Madame Cécile MOLINE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamé élue**.

N°28052020-03

ELECTION DELEGUES SAGE SARTHE AVAL-CLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune pour siéger au sein du CLE Sarthe Aval,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat : Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ

Résultat du vote : 11 voix pour Jean-Louis LEMARIÉ

Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamé élu**.

N°28052020-04

ELECTION DES DELEGUES « SARTHE HABITAT »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune pour siéger au sein de SARTHE HABITAT,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat titulaire: Madame Annick BARTHELAIX

Résultat du vote : 10 voix pour Madame BARTHELAIX et 1 voix pour Monsieur DAVIERE

Madame BARTHELAIX, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamé élue**.

Candidat suppléant : Monsieur Vincent DAVIERE

Résultat du vote : 10 voix pour Monsieur DAVIERE et 1 voix pour Madame BARTHELAIX

Monsieur DAVIERE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamé élu**.

N°28052020-05

ELECTION DES DELEGUES « PETITES CITES DE CARACTERE DE LA SARTHE »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est membre de droit de l'association « Petites Cités de Caractère de la Sarthe » et qu'il convient de désigner deux délégués suppléants de la commune pour siéger au sein de l'association des « Petites Cités de Caractère de la Sarthe »,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidats Suppléants: Monsieur Michel LHERAULT et Madame Annick BARTHELAIX

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Michel LHERAULT et 11 voix pour Madame Annick BARTHELAIX

Madame Annick BARTHELAIX et Monsieur Michel LHERAULT, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, ont été **proclamés élus**.

N°28052020-06

ELECTION DU DELEGUE « COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU PAYS SABOLIEN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune pour siéger au sein de la Coordination Gérontologique du Pays Sabolien,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat: Madame Annick BARTHELAIX

Résultat du vote : 11 voix pour Madame Annick BARTHELAIX

Madame Annick BARTHELAIX, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamée élue**.

N°28052020-07

ELECTION DELEGUE « COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune pour siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat: Madame Séverine GANÉ

Résultat du vote : 11 voix pour Madame Séverine GANÉ

Madame Séverine GANÉ, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamée élue**.

N°28052020-08

ELECTION DELEGUE « CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD) »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat titulaire : Monsieur Michel LHERAULT

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Michel LHERAULT

Candidat suppléant : Madame Marie-Dominique RABINEAU

Résultat du vote : 11 voix pour Madame Marie-Dominique RABINEAU

Monsieur Michel LHERAULT et Madame Marie-Dominique RABINEAU, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, ont été **proclamés élus**.

N°28052020-9

ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION CULTURELLE DES COMMUNES DU CANTON DE SABLE SUR SARTHE (A3CS)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués pour siéger au sein de l'Association Culturelle des Communes du canton de Sablé sur Sarthe (A3CS),

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidats : Monsieur Thierry BOUVET et Monsieur Louis JOUIN

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Thierry BOUVET et 11 voix pour Monsieur Louis JOUIN

Monsieur Thierry BOUVET et Monsieur Louis JOUIN, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, ont été **proclamés élus**.

N°28052020-10

ELECTION DELEGUES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS),

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat : Madame Fabienne GUIVARCH

Résultat du vote : 11 voix pour Madame Fabienne GUIVARCH

Madame Fabienne GUIVARCH, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamée élue**.

N°28052020-11

ELECTION D'UN DELEGUE A L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE (ATESART)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué pour siéger au sein de l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART),

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat : Madame Cécile MOLINE

Résultat du vote : 11 voix pour Madame Cécile MOLINE

Madame Cécile MOLINE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamée élue**.

N°28052020-12

ELECTION D'UN DELEGUE DEFENSE AUPRES DE LA PREFECTURE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué en charge des questions de défense auprès de la Préfecture de la Sarthe,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidat : Monsieur Thierry BOUVET

Résultat du vote : 11 voix pour Monsieur Thierry BOUVET

Monsieur Thierry BOUVET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, a été **proclamé élu**.

N°28052020-13

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de nommer à la Commission d'Appel d'Offres les conseillers suivants :

Membres titulaires

Madame Annick BARTHELAIX, Monsieur Michel LHERAULT, Monsieur Thierry BOUVET

Membres suppléants :

Madame Cécile MOLINE, Monsieur Louis JOUIN, Monsieur Vincent DAVIERE

Résultat des votes

Pour la proposition telle que présentée : 11 voix

Contre la proposition telle que présentée : 0 voix

La commission d'appel d'offres est composée des membres titulaires et suppléants comme indiqué ci-dessus.

N°28052020-14

COMMISSION FINANCES

Monsieur Le Maire propose que tout le conseil municipal siège dans la commission finances et propose au conseil municipal de passer au vote.

Résultat des votes

Pour la proposition que tout le conseil municipal siège dans la commission finances : 11 voix

Contre la proposition que tout le conseil municipal siège dans la commission finances : 0 voix

Siègeront dans la Commission Finances : Jean-Louis LEMARIÉ, Monsieur Michel LHERAULT, Madame Annick BARTHELAIX, Monsieur Thierry BOUVET, Madame Cécile MOLINE, Monsieur Louis JOUIN, Monsieur Vincent DAVIERE, Madame Agnès VIDECOQ, Madame Fabienne GUIVARCH, Madame Marie-Dominique RABINEAU, Madame Séverine GANÉ

N°28052020-15

COMMISSION VOIRIES (DEPARTEMENTALES, COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX) :

Monsieur Le Maire propose que la commission « Voiries » soit composée des conseillers municipaux suivants et invite le conseil à passer au vote : Monsieur Thierry BOUVET, Monsieur Michel LHERAULT, Monsieur Vincent DAVIERE et Madame Agnès VIDECOQ

Résultat des votes :

Pour la proposition des élus à siéger dans la commission « Voirie » : 11 voix

Contre la proposition des élus à siéger dans la commission « Voirie » : 0 voix

Siègeront dans la commission « Voirie » : Monsieur Thierry BOUVET, Monsieur Michel LHERAULT, Monsieur Vincent DAVIERE et Madame Agnès VIDECOQ

N°28052020-16

COMITE CONSULTATIF « COMMUNICATION ET TOURISME »

Monsieur Le Maire propose que le comité consultatif « Communication et tourisme » soit composé des conseillers municipaux suivants et invite le conseil à passer au vote : Monsieur Michel LHERAULT, Madame Cécile MOLINE, Madame Fabienne GUIVARCH et Madame Séverine GANÉ

Résultat des votes :

Pour la proposition des élus à siéger dans le Comité consultatif « Communication et tourisme » : 11 voix

Contre la proposition des élus à siéger dans le Comité Consultatif « Commun. et Tourisme » : 0 voix

Siègeront dans la comité consultatif « Communication et Tourisme » : Monsieur Michel LHERAULT, Madame Cécile MOLINE, Madame Fabienne GUIVARCH et Madame Séverine GANÉ

Monsieur Philippe NIEC et Madame Viviane BURCEZ, extérieurs au conseil municipal, siégeront également dans ce comité consultatif qui pourra être complété ultérieurement.

N°28052020-17

COMITE CONSULTATIF MUNICIPAL « AGRICULTURE, CAMPAGNE, ENVIRONNEMENT, VÈGRE ET DEUX-FONTS »

Monsieur Le Maire propose que le comité consultatif « Agriculture, Campagne, Environnement, Vègre et deux-Fonts » soit composé des conseillers municipaux suivants et invite le conseil à passer au vote : Monsieur Thierry BOUVET, Monsieur Louis JOUIN, Monsieur Vincent DAVIERE, Madame Agnès VIDECOQ

Résultat des votes :

Pour la proposition des élus à siéger dans ce Comité consultatif : 11 voix

Contre la proposition des élus à siéger dans ce Comité Consultatif : 0 voix

Siègeront dans le comité consultatif « Agriculture, Campagne, Environnement, Vègre et Deux-Fonts » : Monsieur Thierry BOUVET, Monsieur Louis JOUIN, Monsieur Vincent DAVIERE, Madame Agnès VIDECOQ

Monsieur Florent BERDIN et Monsieur Antoine DELAUNE, extérieurs au conseil municipal, siégeront également dans ce comité consultatif qui pourra être complété ultérieurement.

N°28052020-18

COMITE CONSULTATIF MUNICIPAL « FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT »

Monsieur Le Maire propose que le comité consultatif « Fleurissement et Environnement » soit composé des conseillers municipaux suivants et invite le conseil à passer au vote : Madame Fabienne GUIVARCH, Madame Marie-Dominique RABINEAU, Madame Agnès VIDECOQ et Monsieur Louis JOUIN

Résultat des votes :

Pour la proposition des élus à siéger dans ce Comité consultatif : 11 voix

Contre la proposition des élus à siéger dans ce Comité Consultatif : 0 voix

Siègeront dans le comité consultatif « Fleurissement et Environnement » : Madame Fabienne GUIVARCH, Madame Marie-Dominique RABINEAU, Madame Agnès VIDECOQ et Monsieur Louis JOUIN

Monsieur Bruno CLEP, extérieur au conseil municipal, siégera également dans ce comité consultatif qui pourra être complété ultérieurement.

N°28052020-19

COMITE CONSULTATIF MUNICIPAL « CIMETIERE »

Monsieur Le Maire propose que le comité consultatif « Cimetière » soit composé des conseillers municipaux suivants et invite le conseil à passer au vote : Madame Annick BARTHELAIX, Madame Marie-Dominique RABINEAU et Monsieur Louis JOUIN

Résultat des votes :

Pour la proposition des élus à siéger dans ce Comité consultatif : 11 voix

Contre la proposition des élus à siéger dans ce Comité Consultatif : 0 voix

Siègeront dans le comité consultatif « Cimetière » : Madame Annick BARTHELAIX, Madame Marie-Dominique RABINEAU et Monsieur Louis JOUIN

N°28052020-20

COMITE CONSULTATIF MUNICIPAL « URBANISME, TRAVAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX »

Monsieur Le Maire propose que le comité consultatif « Urbanisme, Travaux et Bâtiments Communaux » soit composé des conseillers municipaux suivants et invite le conseil à passer au vote : Monsieur Michel LHERAULT, Madame Annick BARTHELAIX, Monsieur Thierry BOUVET et Monsieur Vincent DAVIERE

Résultat des votes :

Pour la proposition des élus à siéger dans ce Comité consultatif : 11 voix

Contre la proposition des élus à siéger dans ce Comité Consultatif : 0 voix

Siègeront dans le comité consultatif « Urbanisme, Travaux et Bâtiments communaux » : Monsieur Michel LHERAULT, Madame Annick BARTHELAIX, Monsieur Thierry BOUVET et Monsieur Vincent DAVIERE

Monsieur Jacques MONCEAUX et Monsieur Frédéric LESAGE, extérieurs au conseil municipal, siégeront également dans ce comité consultatif qui pourra être complété ultérieurement.

N°28052020-21

COMITE CONSULTATIF MUNICIPAL « VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE »

Monsieur Le Maire propose que le comité consultatif « Vie Culturelle et Associative » soit composé des conseillers municipaux suivants et invite le conseil à passer au vote : Monsieur Michel LHERAULT, Madame Annick BARTHELAIX, Monsieur Thierry BOUVET, Madame Marie-Dominique RABINEAU, Madame Séverine GANÉ

Résultat des votes :

Pour la proposition des élus à siéger dans ce Comité consultatif : 11 voix

Contre la proposition des élus à siéger dans ce Comité Consultatif : 0 voix

Siègeront dans le comité consultatif « Vie Culturelle et Associative » : Monsieur Michel LHERAULT, Madame Annick BARTHELAIX, Monsieur Thierry BOUVET, Madame Marie-Dominique RABINEAU, Madame Séverine GANÉ

Les présidents des associations Asniéroises, extérieurs au conseil municipal, siégeront également dans ce comité consultatif qui pourra être complété ultérieurement.

N°28052020-22

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,
Considérant que le Code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que dorénavant l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum. Toutefois, le Maire peut soit toucher l'intégralité de l'indemnité prévue, soit faire adopter une délibération la fixant à un montant inférieur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Maire** : **17 %**
- **1^{er} et 2^{ème} adjoints** : **6,6 %**
- **3^{ème} adjoint** : **3,3 %**

Article 2 : Cette délibération prend effet à compter :

- Du 23 mai 2020 pour Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire, date de sa prise de fonction en qualité de maire
- De l'arrêté de délégation du Maire aux adjoints pour les adjoints

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal (chapitre 65).

COMMUNICATION BUDGET : Monsieur Le Maire présente le budget d'investissement 2020 tel qu'il a été voté le 09 mars.

AFFAIRES DIVERSES

- Dates prochaines réunions conseil municipal : Mardi 30 juin 2020 à 20 heures 30, Mardi 21 juillet 2020 à 20 heures 30
- Bulletin municipal : Le Comité Consultatif « Communication et Tourisme » se réunira le 09 juin pour travailler sur un bulletin municipal à paraître fin juin-début juillet.
- Ouverture Manoir : La date de réouverture du Manoir de la Cour est fixée au 06 juin.
- Journée « Nettoyage de la commune » : Une journée bénévolat « Grand Nettoyage » sera organisée prochainement. Il convient d'en organiser les modalités d'organisation, avec les règles de sécurité sanitaire.

La séance est close à 22 heures 10.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.